

AR Préfecture



CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE DU 23 JUIN 2026

L'an Deux Mille Vingt-Six, le mardi 23 juin, à 20 heures, sous la présidence du maire élu, se sont réunis, en salle des fêtes, les membres du Conseil Municipal de Saint-Paul-de-Tartas, régulièrement convoqués, le vendredi 19 juin deux-mille vingt-six conformément aux dispositions de l'article L2121-11 du Code Général des collectivités territoriales (CGCT).

Date de la convocation : 19 juin 2026

Nombre de conseillers en exercice : 11

Membres présents : 10

Membre représentés : 1

Votants : 11

Présents : Beaumel Christiane, Boyer David, Chaniel Eric, Faucher Claude, Grange Béatrice, Jallat Bernard, Lailheugue Blandine, Madinier Georges, Mugnier Marie-Laure, Soulier Virginie,

Représenté : Granouillet Fabrice pouvoir à Grange B.

Absent non représenté :

Secrétaire de séance : Blandine Lailheugue

n° 2026-60

Objet : Adoption du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 19 mai 2026

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2121-15 ;

Considérant :

- que le projet de procès-verbal de la séance du conseil municipal du 19 mai 2026 a été transmis aux conseillers municipaux le 12 juin 2026 avec la convocation de la présente séance ;

Où cet exposé, le conseil municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE le procès-verbal du conseil municipal du 19 mai 2026

La présente délibération sera transmise au représentant de l'État, publiée et affichée conformément à la réglementation en vigueur.

Par :	
Pour :	9
Contre :	0
Abstention : B. Jallat/ M-L. Mugnier	2
Ne prend pas part au vote :	0

Pour extrait conforme,
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

La secrétaire de Séance,



Blandine Lailheugue



Le Maire,



Claude Faucher

